

**SIBELGA**

**Association intercommunale ayant pris la forme d'une  
société coopérative à responsabilité limitée**

**Exercice 2015**

**oOo**

**COMPTES AU 30 JUIN**

**oOo**

**Commentaire des situations active et passive**

**oOo**

**COMMENTAIRE DE LA SITUATION ACTIVE AU 30 JUIN 2015****III. Immobilisations corporelles**

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

L'estimation de la dotation d'amortissement afférente au 1<sup>er</sup> semestre est comptabilisée aux comptes de régularisation du passif.

**IV. Immobilisations financières****A.1. Entreprises liées – Participations**

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158.400,00), Sibelga Operations (€ 18.800,00) et Brussels Network Operations (€ 4.018.228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ - 2.968,42).

**B.1. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – Participations**

Souscription de 62 parts dans le capital social de la société Atrias.

**C. Autres immobilisations financières****1. Actions et parts**

Souscription d'une part de Laborelec.

**2. Créances et cautionnements en numéraire**

Garanties diverses.

**VI. Stocks et commandes en cours d'exécution****A.1. Stocks – Approvisionnements**

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

**VII. Créances à un an au plus****A. Créances commerciales**

- Créances relatives à l'activité « Accès & Transit » (€ 51.360.789,62).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 13.089.113,73).
- Créances douteuses pour travaux et divers (€ 36.309.417,30).
- Réduction de valeur sur créances irrécouvrables (€ - 29.243.603,01).
- Divers montants restant à régulariser (€ 760.375,00).

**B. Autres créances**

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance Electricité du 19 juillet 2001 et de l'article 20 septiesdecies de l'Ordonnance Gaz du 1<sup>er</sup> avril 2004 (€ 4.114.820,29).
- Montants de TVA restant à récupérer (€ 2.073,53).
- Avances de fonds consenties à la société Atrias (€ 981.848,00).
- Cotisations fédérales et redevances électricité restant à récupérer (€ 1.383.628,12).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 730.875,31).
- Cautionnements versés pour travaux (€ 2.356,52).
- Divers montants restant à récupérer (€ 11.509,30).

**VIII. Placements de trésorerie****B. Autres placements**

Situation des placements auprès de Belfius.

**IX. Valeurs disponibles**

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

**X. Comptes de régularisation**

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 76.194.359,60).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées pour clients protégés (€ 855.690,23).
- Charges comptabilisées d'avance (€ 305.370,88).
- Produits acquis (€ 645.782,62).

**COMMENTAIRE DE LA SITUATION PASSIVE AU 30 JUIN 2015****I. Capital****A. Capital souscrit**

Valeur nominale du capital social représenté par 2.170.000 parts sociales A (€ 217.000.000,00) et 3.630.000 parts sociales E (€ 363.000.000,00).

**III. Plus-values de réévaluation**

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

**IV. Réserves****A. Réserve légale**

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

**B.2. Réserves indisponibles - Autres**

Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées.

**VI. Subsidés en capital**

Subsidés reçus pour investissements (€ 1.997.452,30) et exploitation (€ 2.156,00).

**VII. Provisions et impôts différés****A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges**

- Provision constituée en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5.574.354,12).
- Provision « Rest-term » destinée à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 29.085.316,33).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€ 2.596.911,18).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1.280.196,20).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94.612,50).

**VIII. Dettes à plus d'un an****A. Dettes financières****2. Emprunts obligataires non subordonnés**

Emission obligataire pour un montant de 100.000.000,00 € en date du 23/05/2013 pour une durée de 10 ans.

**4. Etablissements de crédit**

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par :

- Belfius (€ 8.000.269,98) ;
- KBC (€ 28.291.751,75).

**D. Autres dettes**

- Ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance
- (€ 58.337.880,78) ainsi qu'un cautionnement reçu en numéraires (€ 53.853,30).

**IX. Dettes à un an au plus****A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Montants à rembourser, avant le 31 décembre :

- sur les prêts à long terme accordés par Belfius (€ 2.762.357,35) ;
- sur les prêts à long terme accordés par la KBC (€ 4.450.839,24) ;
- sur la ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 5.038.369,55).

**C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs**

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

**D. Acomptes reçus sur commandes**

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations.

**E. Dettes fiscales, salariales et sociales****1. Impôts**

Cette rubrique enregistre :

- le montant dû à la T.V.A. (€ 3.077.670,65) ;
- les cotisations sur énergie (€ 9.558,69).

**F. Autres dettes**

Sous cette rubrique figurent :

- la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 17.552.536,36) ;
- le solde du produit du « droit article 26 » de l'Ordonnance Electricité du 19 juillet 2001 et du « droit article 20 septiesdecies » de l'Ordonnance Gaz du 1<sup>er</sup> avril 2004 restant à payer à l'IBGE (€ 6.315.149,92) ;
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 6.100,66) ainsi que diverses garanties locatives (€ 1.115,00) ;
- divers montants restant à payer (€ 65.437,84).

**X. Comptes de régularisation**

Ce poste comprend :

- les provisions pour charges financières (€ 1.075.895,41) ;
- le solde du « Cost Pool Rémunérations » (€ 11.169.189,08) ;
- les provisions pour primes URE/URG restant à liquider (€ 0,84) ;
- les soldes non maîtrisables pour exercices réglementaires en cours (bonus-malus régulateur) (€ 172.457.718,24) ;
- l'estimation de la dotation d'amortissement sur immobilisations corporelles afférente au 1<sup>er</sup> semestre (€ 23.315.280,00) ;
- les résultats, non encore affectés, sur démolitions et désaffectations d'immobilisations corporelles (€ 4.186.486,49) ;
- divers montants restant à régulariser (€ 2.363.709,52).